



Rapport

***de la commission d'environnement et
d'urbanisme***

Concernant

**LE BUDGET 2020
DE LA VILLE DE SION**

Document de travail à l'usage du Conseil général

Madame la Présidente du Conseil Général,

Monsieur le Président de la Municipalité,

Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission d'Environnement et d'Urbanisme tient d'abord à remercier le Président de la Municipalité, les Conseillères communales et les Conseillers communaux ainsi que les chefs de service pour les réponses apportées à ses nombreuses questions sur le budget 2020.

La Commission s'est réunie à 6 reprises pour examiner le budget.

La commission a choisi de faire 3 séances sur une journée pour l'analyse du budget et la rédaction des questions, sur le modèle du Grand Conseil. La commission se réserve, pour l'année prochaine, le droit d'inviter M. Dondainaz en début de journée pour sa présentation du budget, et ainsi en faire 4 en 1. Le seul inconvénient est de devoir prendre congé pour les commissaires.

Elle a également reçu le président de la Municipalité pour le développement des réponses aux questions soumises, et tient à le remercier, ainsi que M. Dondainaz, pour leur disponibilité et pour les précisions des explications fournies.

La commission remercie la municipalité pour l'envoi des réponses au préalable et apprécie la proximité avec le président de la commune pour cet exercice des réponses.

I ENTREE EN MATIERE ET VOTE D'ENTREE EN MATIERE

La Commission a pris connaissance des documents en relation avec le budget 2020 et a relevé, dans la mesure du possible, les éléments concernant ses compétences à savoir l'édilité, l'urbanisme, les travaux publics ou autres rubriques qui s'y rapportent.

La Commission a approuvé l'entrée en matière à l'unanimité des 10 membres présents.

II ANALYSE

Dicastère 0

<i>Division</i> <i>n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num.</i> <i>rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
0				3

Question

Perte RFFA

Quel volume et quel type d'entreprises nouvelles faudrait-il pour combler cette perte, sachant que 5% des entreprises paie 80% des impôts sur le bénéfice ?

Réponse

Cette réforme de l'imposition des entreprises devrait priver notre ville d'environ Fr. 4,5 mios par an à partir de 2022 (diminution progressive, sur 3 ans, du taux d'imposition des entreprises).

Pour compenser cette perte, il nous faudra accueillir un certain nombre d'entreprises générant un bénéfice imposable supérieur à Fr. 250'000.-/an.

Remarque CEU :

La commission espère que la municipalité fera preuve de l'imagination promise afin de trouver des solutions pérennes et surtout que le nouveau chef du service de la promotion économique entreprendra des démarches de prospection efficaces.

Dicastère 1 : Administration générale & Finances

<i>Division</i> <i>n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num.</i> <i>rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
1	Fonctionnement	110.318	Honoraires et prestations de service	p. 56

Question

Combien coûte et qui réalise la page facebook ? Et qu'est-ce qui est compris sous « divers opérations de communication » ?

Réponse

Page Facebook

La page Facebook de la Ville de Sion est développée à l'interne, au sein du Groupe Internet, par une personne auxiliaire. Le montant de Fr. 20.000.- permet de couvrir ces frais.

Diverses opérations de communication

Le montant de Fr. 30.000 inscrit sous la rubrique « divers opérations de communication » permet de financer les différentes opérations de communication réalisées au cours de l'année, à savoir :

- Les rencontres citoyennes (production, impression et distribution de flyers dans les quartiers, petite annonce dans le Nouvelliste,).
- Les frais de communication (production, impression et distribution de flyers, évt annonces dans le Nouvelliste) pour les diverses rencontres, inaugurations ou manifestations réalisées durant l'année.
- Les frais de communication liées aux projets particuliers demandés par le conseil municipal (par exemple l'appel à projets Les jeunes changent le monde).

Remarque CEU :

La municipalité devrait prioritairement mettre son énergie et son temps sur un site internet adapté, actuel, avec toutes les informations pour la population (exemple Ville de Fribourg, dont - ☺).

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
1	Fonctionnement	150.424	Produits exceptionnels, plus-values	p. 58

Question

- Vente des terrains : Existe-t-il une garantie/acte notarié-e de la vente des terrains de l'ancienne voirie ? Où en est l'avancement du projet de plan de quartier ?
- Quelle est à ce jour la composition de la commission achat-vente de terrains ? Et quel est le cahier des charges du futur délégué aux affaires foncières ?

Réponse

1. L'acte est en cours de rédaction ; il n'est donc pas encore possible de répondre à la question de savoir s'il y aura des garanties prévues (hypothèque légale du vendeur, hypothèque conventionnelle ou droit de réméré, ou autre solution). Dans la règle, la Ville exige toujours le versement complet et intégral du prix de vente au moment de la signature du contrat authentique. Le plan de quartier est en force ; des discussions sont en cours avec l'acheteur pour une modification des voies d'accès.
2. Le groupe terrains est composé de/du :
 - M. le Président de la Municipalité
 - Secrétaire communal
 - Délégué aux affaires économiques et foncières (secrétaire)
 - Chef du service des bâtiments et constructions
 - Chef du service des travaux publics et environnement
 - Chef du service de l'urbanisme et de la mobilité
 - Chef du service des finances
 - De la responsable de l'agriculture
 - Du responsable de la section parcs et jardins

Les tâches du responsable des affaires foncières sont les suivantes :

- Gestion de toutes les affaires immobilières de la ville, soit achat, vente, location, des immeubles tant du patrimoine administratif que financier ;
- Gestion et encaissement des immeubles et appartements loués par la Ville à des tiers ;
- Secrétariat du groupe terrains

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
1	Investissement	100.116	Informatique	p. 165

Question

La GED est-elle globale ou est-ce uniquement pour des tâches particulières. A-t-on pris en compte les coûts en termes de ressources (humaine, temps,...) ?

Réponse

La GED est globale et son implémentation est prévue sur quatre ans. La majorité des investissements seront pris par CIGES SA. La Ville a une ressource dédiée à ce projet pour accompagner les services.

Dicastère 2 : Economie & Tourisme

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
2	Fonctionnement	260.301	Traitements	p.69

Question

- Quel est le cahier des charges de ce chef de service ? Quels sont les changements par rapport au crédit supplémentaire retiré ?
- Dénomination de chef de service : quelle est la différence au niveau de l'implication financière et de gestion administrative par rapport à un délégué ?

Réponse

1. Les tâches principales de son cahier des charges peuvent être décrites comme suit :

Marque « Sion »	<p>Mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> – de la stratégie d'activité ; – du plan marketing ; – de la communication vers l'extérieur en collaboration avec la chargée de communication ; – de la politique de promotion au travers des événements.
----------------------------	---

Promotion économique	<ul style="list-style-type: none"> – Promotion exogène et endogène ; – Espace Création ; – City Management ; – Campus Energypolis
Innovation	<ul style="list-style-type: none"> – Suivi et relations avec l'EFPFL Valais-Wallis, Energypolis, HES ; Espace Création ; The Ark ;
Tourisme	<p>Coordination avec l'Office du Tourisme de :</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'animation locale ; – l'organisation des visites de la ville ; – l'appui pour les manifestations (STU, SEL, Marché de Noël, Marché de Pâques, Jardin des Vins)
Aéroport	<ul style="list-style-type: none"> – Promotion de l'aéroport dans l'attente de la création de la nouvelle société

2. Historiquement, les déléguées (soit à la culture et à la promotion économique) dépendaient directement du président. Mmes Dini et Métrailler étaient rattachées administrativement au service de l'administration générale mais fonctionnellement, elles oeuvraient sous la direction de M. le président de la Municipalité. Actuellement, les délégués (MM. Pellissier et La Sala) sont rattachés à un service sous la direction d'un chef de service.

Remarque CEU :

La commission constate que les tâches ne sont pas très claires et notamment pour les aspects liés au tourisme (promotion en lieu et place de la coordination).

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
2	Fonctionnement	260.331	Amortissements du patrimoine admin	p.69

Question

Projets *The Ark* 1,2,3 : Que deviennent ces projets en fonction de l'évolution de l'EPFL et des HES ?

Réponse

Même si la Fondation the Ark va emménager dans les locaux de la rue de l'Industrie, la contribution annuelle à the Ark n'est pas liée directement au campus Energypolis, mais au soutien à la Fondation The Ark, à l'instar des autres communes hébergeant un site (Viège, Sierre, Martigny, Monthey)

La ville outre la contribution annuelle de Fr. 70'000.- est aussi engagée à hauteur de Fr. 130'000.- (jusqu'en 2028) dans le phytoark.

Le soutien de Fr. 100'000.- à the Ark Energy, quant à lui, se termine fin 2019.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
2	Fonctionnement	264	Gestion du portefeuille énergétique	p.69

Question

Quelles prestations sont comprises dans le mandat de l'ESR ? Qui fait le lien entre ESR et la Ville au niveau stratégique ?

Réponse

Un contrat entre la Ville et l'ESR définit les prestations comme suit :

- approvisionnement et distribution de l'eau potable
- éclairage public, mise en lumière des bâtiments publics et éclairage Noël
- gestion des voies industrielles
- gérance des immeubles loués à l'ESR
- conseil en énergie
- gestion du portefeuille des participations des sociétés de production

Le lien stratégique est assuré par le vice-Président de la Ville, en tant que chef du dicastère 2 et le Président de la Ville qui est également Président du CA de l'ESR.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
2	Fonctionnement	266	Aéroport	p.70

Question

Quand sera établie la convention tripartite et quand rentrera-t-elle en fonction ?
 Quelle est la planification financière (déficit) pour la ville pour les prochaines années ?

Réponse

Le Canton et la Ville ont affirmé leur volonté de développer l'aéroport comme outil de promotion économique et touristique. Pour ce faire il est prévu, dans une première étape, que la gestion de l'aéroport soit transférée dans une société en mains publiques (canton, ville et communes touristiques).

La constitution de cette société devrait être avalisée par le grand conseil d'ici fin juin 2020.

Dans une deuxième étape, un opérateur privé viendra rejoindre les collectivités afin d'assurer la gestion de l'aéroport et d'en assurer le développement commercial

L'engagement financier de la ville sera au maximum limité à sa part de couverture du déficit actuel.

Dicastère 3 : Education & Culture

RAS

Dicastère 4 : Affaires sociales

<i>Division</i> <i>n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num.</i> <i>rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
4	Investissement	401.56	Subventions accordées	p. 181

Question

Plus aucun investissement à la fondation St-François ? Où en est-on avec cette fondation ?

Réponse

Conformément à la politique communale des aînés, décidée par le conseil municipal en séance du 7 juin 2018 et présentée au Conseil Général le 6 novembre 2018, les subventions communales liées aux investissements dans les EMS sont conditionnées par les critères suivants :

- Besoins reconnus par la commission régionale de santé.
- Préavis du dicastère des affaires sociales en collaboration avec celui de l'urbanisme et des finances.
- Entrée en matière à raison de 10%.

Soit, lorsqu'un EMS adresse des demandes de subventionnement et que l'Etat du Valais accepte d'entrer en matière, conformément à l'article 32 de la loi sur les soins de longue durée, nous intervenons selon nos disponibilités budgétaires à hauteur de 10% et pour autant que les besoins soient reconnus par la planification sanitaire. Le cadre légal prévoit, en effet, que le canton subventionne les dépenses d'investissements des EMS à hauteur de 20%. La subvention cantonale peut être augmentée au prorata de la subvention communale mais au maximum à 30%.

A notre connaissance, l'EMS St-François effectue régulièrement des travaux d'entretien de diverses natures. Il lui appartient ensuite de fournir les requêtes utiles auprès du service cantonal de la santé publique qui se détermine. Ensuite, la Ville de Sion peut soutenir le projet aux conditions mentionnées supra.

Dicastère 5 : Sécurité publique

<i>Division</i> <i>n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num.</i> <i>rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
5	Fonctionnement	500	Administration et corps de police	p. 107

Question

Sur quelle base le loyer du poste de police de la rue de Lausanne a-t-il été calculé et que comprend-il (quels locaux et quels équipements) ?

Réponse

L'estimation a été effectuée sur la base des surfaces utilisées par le service de la sécurité publique : env. 2'100 m², soit :

- 1'300 m² par la partie administrative et autres locaux du bâtiment à la rue de Lausanne 23, à Fr 150.-- /m²/an = Fr 195'000.-- /an
- 800 m² occupés par la nouvelle partie (parking, vestiaires, cellules), à fr 90.-- /m²/an = Fr 72'000.-- /an

Ces montants concernent uniquement les locaux eux-mêmes : ne sont pas compris les équipements d'exploitation propres aux activités de sécurité publique.

A ces valeurs immobilières, il convient de rajouter les charges estimées à Fr 24'000.-- /an pour la conciergerie et Fr 24'000.-- /an pour les consommations (électricité, eau, chauffage, etc.).

<i>Division</i> <i>n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num.</i> <i>rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
5	Fonctionnement	500.352	Participation à des charges de communes	p. 107

Question

Comment va-t-on pouvoir influencer ou pas sur cette rubrique ? Devient-il un montant lié ou le conseil général pourra-t-il le remettre en question (radar, amendes,...) ?

Est-ce que les différents revenus (amendes,...) pourront toujours être communiqués au conseil général ?

Comment la coordination stratégique entre la municipalité et la nouvelle entité de Police est-elle envisagée ?

Réponse

- 1- A l'instar des autres associations de communes dont la Ville de Sion est membre (CMS, UTO), la participation sera une charge liée. A noter qu'un membre du Conseil général fera partie de l'organe délibérant de la Police Régionale des Villes du Centre (PRVC), conformément à l'art. 9 al. 2 des statuts de la PRVC.
- 2- Conformément à l'art. 34 des statuts de la PRVC, le budget et les comptes sont transmis aux Conseils municipaux des communes membres pour information, lesquels sont tenus d'en informer ultérieurement les Conseils généraux respectifs. Le Conseil général bénéficiera donc de ces informations.
- 3- La coordination sera effectuée par l'organe délibérant de la PRVC (5 représentants pour la Ville de Sion, dont un conseiller général) et, pour les aspects plus opérationnels, par le Conseiller municipal en charge de la sécurité publique, lequel fait partie de facto du comité de direction de la PRVC.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
5	Fonctionnement	501.301	Traitements	p. 108

Question

Quel est le nouveau cahier des charges du chef de service ? Est-ce que le commandant de la police reste chef du service ou y-aura-t-il un engagement ? Le cas échéant, est-ce qu'un poste de chef de service est vraiment nécessaire ?

Et est-ce que la fusion des polices aura une incidence sur les tâches et le taux d'activités du conseiller municipal du dicastère 5 ?

Réponse

Le nouveau chef de service dirigera un service comportant 43,6 EPT, il y aura un pôle opérationnel (coordonné par le cdt David Vaquin) avec :

- le Centre de Secours et d'Incendie (CSI), 2,65 EPT
- le Centre de Secours et d'Urgence (CSU), 23,7 EPT
- la Protection Civile Sion-Région (PCI). 4 EPT

D'autre part, il y aura le pôle administratif et coordination avec

- un secrétariat chargé de la coordination du service, de l'octroi des autorisations de manifestations et de la police du commerce, 1 EPT
- le chargé de sécurité incendie, 1 EPT
- le responsable de la police rurale, 1 EPT
- le contrôle des habitants, 8,2 EPT

En fait, le service de la sécurité publique se trouve, avec la PRVC, amputé de sa partie « police », à l'exclusion de la police du commerce, de la coordination des manifestations et de la police rurale. Partant, la raison d'être du poste est pleinement justifiée.

Conformément aux statuts de la PRVC, adopté par le conseil général lors de sa séance du 1^{er} octobre dernier, le conseiller municipal en charge du dicastère sera membre du comité de direction (art. 16) dont les attributions sont arrêtées à l'article 21. Partant, son cahier des charges ou son taux d'activité ne subira de changement dans la mesure où il assumera les mêmes tâches que par le passé à la tête du dicastère de la sécurité publique, sauf à dire que celui-ci sera désormais scindé en deux parties, l'une la PRCV et l'autre le service séduois de la sécurité publique.

Dicastère 6 : Travaux publics & Environnement

<i>Division</i> <i>n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num.</i> <i>rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Fonctionnement	608.434	Redevances et prestations facturées	p. 122

Question

- Comment se répartissent les redevances fixes et variables ? Pourquoi ne pas séparer ces deux redevances ? (Avoir deux lignes sous la rubrique)
- Est-ce que la cadence des ramassages a été adaptée et revue ? (composte, papiers,..)
- Qu'en est-il de la problématique des mouches ?
- Ne trouve-t-on pas de solutions pour les containers à composte ?

Réponse

1. Les redevances fixes, soit la taxe de base s'élèvent à Fr. 3'370'000.-.
Les redevances variables sont et s'élèvent pour la taxe au sac à Fr. 1'700'000.- et pour la taxe au poids à Fr. 950'000.-.
Les redevances détaillées seront données automatiquement dans les renseignements complémentaires dès les comptes 2019.
2. Les cadences des vidanges seront adaptées en fonction des remplissages des conteneurs.

3. Le bureau Drosera SA a analysé, d'un point de vue biologique, la problématique liée à l'apparition d'un grand nombre de mouches vertes sur le territoire. La conclusion de son rapport révèle que les conteneurs à déchets biodégradables contiennent, depuis janvier 2018, régulièrement des produits riches en protéines

(viandes et poissons cuits, produits laitiers, etc.) et favorisent probablement l'apparition d'un grand nombre de mouches *Lucilla sericata* sur tout le territoire. La mise à disposition des points de récolte de biodéchets en ville ne pouvant pas être remise en question, il est nécessaire d'augmenter la fréquence de vidange des bennes afin d'éviter des pullulations de mouches. Ainsi, une deuxième vidange hebdomadaire des bennes durant les mois les plus chauds de l'année permettrait d'interrompre le développement larvaire estimé à une semaine et limiterait fortement le nombre de mouches vertes en ville.

D'autres mesures de lutte contre les mouches ont été formulées : il s'agit notamment d'appliquer des moustiquaires aux fenêtres et de sortir régulièrement les ordures des habitations (particulièrement les déchets carnés), ainsi que de favoriser les prédateurs naturels en ville.

Le service des Travaux publics et Environnement, par sa section de l'assainissement urbain, a pris note des conclusions du rapport de Drosera SA. En 2020, sur le secteur "ville", la fréquence de ramassage des conteneurs à biodéchets sera augmentée durant la période d'avril à septembre et un nettoyage des conteneurs à biodéchets sera effectué en juin. Cette mesure pourra être appliquée sur tout le territoire de la commune de Sion. En parallèle, la section de l'assainissement urbain collabore avec l'UTO pour l'étude d'un nouveau mode de financement et de collecte des restes alimentaires des ménages privés pour 2021.

4. L'étude est en cours : la gestion du compost sera certainement reprise par l'UTO sur une base identique à celle appliquée pour le bas-Valais par la SATOM, soit avec des containers dédiés aux déchets ménagers et une carte d'accès individuelle.

Remarque CEU :

La commission salue l'adaptation des fréquences de ramassage, notamment pour les déchets verts. Elle attend, dès l'année prochaine, la séparation promise entre les recettes et coûts fixes et variables.

<i>Division</i> <i>n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num.</i> <i>rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Fonctionnement	610.427	Revenu des biens et du patrimoine admin	p. 124

Question

- Parking de la Planta, identification des places avec ampoules. Quand la ville compte-t-elle équiper tous les parkings de ce matériel et quand sont prévus des panneaux d'informations sur les places libres aux entrées de la ville ?
De même, une information sur les places avec bornes électriques semble nécessaire.

Réponse

1. Le projet d'équiper le parking du Scex, qui est le seul parc à barrières ne possédant pas encore de système de guidage, sera étudié et chiffré en 2020 pour une proposition au budget 2021.
La pertinence de l'équipement des parcs de la Cible et de St-Guérin peut se poser en raison du nombre de places disponibles. En ce qui concerne les panneaux aux entrées de la Ville avec indication des places libres, le projet est en cours d'étude et sera proposé lors du budget 2021.

Les places avec bornes électriques sont gérées par l'ESR. Nous les interpellons pour diffuser une information.

<i>Division</i> <i>n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num.</i> <i>rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Investissement	601.50	Investissements propres	p. 193

Question

- Où en est-on avec la liaison Nord-Sud ?

Réponse

1. Le projet est toujours à l'étude. La connexion avec Cour de Gare doit encore être affinée.

Remarque CEU :

La commission espère que le projet aboutira avec la version aérienne, notamment en raison de la sécurité non garantie autour de la gare. La création d'un nouveau souterrain ne ferait qu'amplifier le sentiment d'insécurité dans ce secteur « stratégique » tant pour la population que pour ses hôtes.

Dicastère 7 : Bâtiments et constructions

<i>Division n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
7	Investissement	701.50	Investissements propres	p.203

Question

Qu'en est-il de l'avancement du projet du pôle musical, notamment au vu des frais d'étude de 500'000.- ? Que représentent-ils ?

Réponse

L'option d'un regroupement des écoles de musique (conservatoire, HEMU, EJMA, harmonie municipale) dans un pôle musical occupant les locaux actuels de la HEVs à la Sitterie est en cours de validation conjointement au niveau communal et cantonal.

Les études en cours sur 2019 visent à confirmer la faisabilité et la pertinence de cette option, tant au niveau du programme des locaux souhaités par les utilisateurs qu'à celui des coûts prévisibles pour l'adaptation et la transformation des bâtiments existants.

Le budget d'études estimé pour l'année 2020 comprend les prestations attendues par l'ensemble des mandataires (architecte, ingénieur, ingénieurs spécialisés) non encore connus. Ces prestations sont prévues pour la phase du projet et du devis général, le cas échéant partiellement prolongées pour la préparation d'exécution qui pourrait survenir au 2^{ème} semestre 2020 déjà (démolitions et évacuations des installations après le départ de HEVs agendé, à ce jour, à l'automne 2020).

Dicastère 8 : Urbanisme & Mobilité

<i>Division</i> <i>n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num.</i> <i>rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	Fonctionnement	858.481	Prélèvements pour les financements spéciaux	p.143

Question

Voies ferrées : dans la mesure où le fond est vide depuis 2019, où prend-on les 32'000.- ?

Réponse

La part non couverte par le fonds sera prise sur le budget ordinaire de fonctionnement.

Il est à noter qu'en 2020, la possibilité d'un déplacement partiel d'activités vers Chandoline de CFF Cargo aujourd'hui au nord et au sud du faisceau principal sera connue, la problématique de l'entretien de la branche vers Chandoline (qui est aussi exploité pour le rebroussement des convois vers l'usine Pfefferlé) pourra aussi être arrêtée (participation externe).

Remarque CEU :

La commission s'interroge sur cette pratique de prendre sur le compte de fonctionnement alors qu'il s'agit d'un compte autofinancé et espère que cela ne devienne pas une habitude pour les autres comptes autofinancés.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	Investissement	852.50	Parc et jardins	p.209

Question

Au vu du montant élevé de 300'000.-, à quelle hauteur la ville de Sierre participe-elle aux études pour les serres ?

Réponse

Une convention entre Sion et Sierre est en cours d'élaboration pour la phase développement du projet/exécution/exploitation. Sous réserve des décisions à venir et de calculations en cours, il est prévu que la Ville de Sierre participe à hauteur de frs. 1'500'000 à la réalisation du projet, part qui doit correspondre aux équipements supplémentaires nécessaires pour répondre à la production horticole sierroise.

Dicastère 9 : Sport, jeunesse & loisirs

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
9	Investissement	901.50	Investissements propres	p.215

Question

Ancien stand: Les nouveaux vestiaires prévus à côté du futur terrain synthétique remplacent-ils les autres vestiaires ? Ne devrait-on pas avoir une vision globale des vestiaires sur l'ensemble du site de l'ancien stand (patinoire, piscine, athlétisme, foot et nouveaux terrains) ?

Réponse

Par nécessité, les nouveaux vestiaires en question remplacent ceux qui seront perdus au Parc des sports puisque le terrain synthétique aura également cette mission de remplacement et que par conséquent le nombre d'heures d'utilisation de la surface rouge actuelle en sera augmentée.

L'analyse globale et de détails a déjà été conduite et démontre que la situation actuelle avec le complément susmentionné répond adéquatement au besoin. Des expériences malheureuses de mutualisation de vestiaires entre différentes disciplines sportives aux usages spécifiques et aux mêmes heures confortent ce constat que la situation actuelle doit être maintenue ce d'autant dans une dynamique d'économicité. En effet, le service a dû procéder à un retour à l'usage originel, soit des vestiaires attribués par discipline sportive qui sont par ailleurs nombreuses à l'Ancien Stand (athlétisme, natation, hockey, football, public).

III CONCLUSION DE LA COMMISSION ET VOTE FINAL

- La CEU salue le budget de fonctionnement maîtrisé de la ville de Sion, notamment en regard des autres villes romandes du canton.
- La CEU relève que les investissements sont globalement dédiés à des rénovations ou des adaptations de structures existantes. Aucun nouveau projet n'est proposé sauf ceux imposés par le canton (HES, EPFL, Service auto, nouveau collège,...), qui bloquent année après année des investissements propres de la Ville. Jusqu'où la ville va-t-elle permettre des investissements/projets du canton sur son territoire ?
- La Commission soutient la municipalité dans sa volonté de répartition des coûts de centralité avec les communes avoisinantes.
- Pour attirer de nouvelles entreprises nécessaires et combler les pertes fiscales prévues par la RFFA, la commission espère que la nouvelle zone industrielle des îles s'ouvrira rapidement et surtout que la promotion économique sera innovante et active.
- La commission s'inquiète tout de même des différentes pertes de compétences du conseil général liées aux transferts de tâches à des associations publiques ou privées (PRVC, ASLAE, CMS, aéroport, cycle d'orientation, Agglo...). Lorsqu'il existe, le délégué du conseil général devrait établir un rapport succinct à l'attention du conseil général pour les comptes et le budget de ces entités.
- La commission relève une nouvelle fois, l'absence de stratégie concernant la remise en état des routes des anciennes communes de Salins et Les Agettes. Elle espère, avec la révision globale du budget 2021, que des montants puissent enfin être attribués.
- La commission est heureuse et salue des investissements à hauteur d'un million au budget pour les aménagements des espaces publics – arborisation.

Remarque finale

La présentation du budget faite en commun ne doit pas être reproduite. En effet, même si cela donne une bonne synthèse des divers éléments du budget (excellent travail), cela n'évite pas une analyse détaillée et sérieuse de ces derniers. Le manque de proximité et de dialogue avec M. Dondainaz a impliqué de nombreuses questions. Elles auraient pu être réglées immédiatement et auraient évité une charge supplémentaire pour les services de la ville.

Comme l'avait fait remarquer la CEU dans le rapport des comptes 2018, il est essentiel que la présentation du budget se fasse par commission.

La Commission remercie encore les services pour les travaux entrepris, ainsi que pour les réponses qu'ils ont fournies.

La Commission Environnement et Urbanisme a accepté le rapport sur le budget 2020 de la Ville de Sion à l'unanimité des 11 membres présents et vous propose d'en faire de même.

Sion, le 18 novembre 2019

Pour la commission d'environnement et d'urbanisme

Gérard Varone



Président

Alain Turatti



Rapporteur

Liste des présences :

Nom	21 oct	23 oct (1)	23 oct (2)	23 oct (3)	14 nov	18 nov
Gérard Varone	X	X	X	X	X	X
Alain Turatti	X	X	X	X	X	X
Bastian Collet	X	X	X	X	X	X
Mathieu Gachnang	X	X	X	X	X	X
Gilles Fellay	-	X	X	X	X	X
Sophie Trabacchi	X	X	X	X	X	X
Noémie Kuchler-Mayor	X	X	X	X	X	X
Jean-Daniel Rouiller	X	X	X	X	-	X
Mireille Hofmann Jacquod	X	X	X	X	X	X
Gérard Rossier	X	X	X	X	X	X
Jean-Claude Hirt	X	X	X	X	X	X